

## LISTE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VALADOUR, Maire.

Date de convocation : 14 décembre 2022

Etaient présents : TAUTOU Bernadette, DE SOUSA Séverine, BUISSON Jacqueline, LEYMARIE Hervé, NALDO Serge, MARCHAND Pascale, Claire SOUBRANNE.

Absents excusés : , Michel BONAVIDACOLA, VERNEJOUX Ludovic.

Secrétaire de séance : Bernadette TAUTOU

- DCM 2022-34 : R.Q.P.S (Rapport sur le prix et la qualité du service) Syndicat des Eaux deux Vallées
  
- DCM 2022-35 : Tarifs communaux
  - Salle des fêtes
  - Salle de la cantine
  - Assainissement collectif
  
- Proposition d'achat de matériel de sonorisation portable
  
- DCM 2022-37 : Choix de la maîtrise d'œuvre café associatif
  
- DCM 2022-38 : Autorisation d'engagement de dépenses avant vote du budget 2023
  
- DCM 2022-39 : Délibération concernant la convention relative aux frais de scolarité avec la commune de Marcillac-la-Croisille
  
- DCM 2022-40 Mise en place RIFSEEP et CIA (Annule et remplace DCM 2022-30)

